

3

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE ET VICTOR TOURNEUR

1923

SOIXANTE-QUINZIÈME ANNÉE



BRUXELLES
PALAIS DES ACADEMIES

Des presses de
L'IMPRIMERIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE
1923

LES MONNAIES

DES SEIGNEURERIES DE VOGELSANG

ZOLDER ET ZONHOVEN

Planche VI

Le premier qui s'est occupé des monnaies des seigneuries de Vogelsang, Zolder et Zonhoven, est Perreau (1) qui, en 1849, publia quelques-unes de celles-ci. Le travail de Perreau a un grand mérite : celui d'être le premier en la matière ; mais il ne présente aucune valeur historique, et il faut le rejeter entièrement. On peut en dire autant de celui de Vander Chijs (2), qui

SIGLES ET ABBREVIATIONS

- B DE BORMAN, *Le livre des fiefs du comté de Looz sous Jean d'Arçhel*. Bruxelles, 1875.
- B S BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire du Chapitre de Saint-Lambert à Liège*. Bruxelles, 1893-94.
- Ch B VERKOOREN, *Inventaire des Chartes et Cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse*. Bruxelles, depuis 1910.
- Ch L — *Inventaire des Chartes et Cartulaires du duché de Luxembourg*. Bruxelles, depuis 1914.
- CL TANDEL, *Les Communes luxembourgeoises*. Arlon, 1889 et suiv.
- HB NEYEN, *Histoire de Bastogne*. Arlon-Luxembourg, 1868.
- RBN *Revue belge de Numismatique*.
- Sch SCHOONBROODT, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège*, 1863.

(1) RBN, t. V, 1849, p. 70 et suiv.

(2) VAN DER GHIJS, *De Munten der Loenen van Brabant en Limburg*. Haarlem, 1862.

s'est contenté de copier les erreurs de Perreau. Ensuite on ne trouve plus que des descriptions isolées de pièces, par Chalon (demi-griffon d'Englebert de la Marck (1), Cuypers (billon noir de Henri de Bastogne) (2), et Serrure (demi-griffon de Henri de Bastogne) (3). Il faut arriver à 1886 pour rencontrer enfin un travail d'ensemble auquel peu de pièces aujourd'hui peu connues ont échappé : c'est celui, excellent en tous points, de M. l'abbé Daniëls (4), dont le premier soin a été de détruire les légendes fantaisistes rapportées par Perreau et de rectifier ses multiples inexactitudes. Malheureusement, ce travail n'est pas accompagné de planches, et on a négligé d'employer, pour la reproduction des légendes, les caractères adéquats. Les monnaies de Vogelsang, Zolder et Zonhoven sont donc pratiquement inédites ; elles sont, de plus, extrêmement rares, ce qui justifie l'opportunité de les décrire à nouveau avec des notices historiques plus complètes.

*
**

THIERRI DE HEINSBERG

(? - 1335)

ARNOULD D'OREYE

(1335 - 1367)

Les seigneuries de Vogelsang, Zolder et Zonhoven comprenaient les communes actuelles de Zolder [*Zuylre, Zulre, Zoulre, Zoelre*] (canton de Beeringen), Zonhoven [*Sono, Zonauwen, Zonuwen, Zonowen*] (canton de Hasselt), Houthaelen [*Houthalen*] (canton de Peer) et Stockroye [*Stockrode, Stockroide*] (canton de Beeringen) et les localités de Vogelsang [*Voghelensang*] (dépendance de Zolder), Holt et Eyck [*Holteyck, Houteyck, Houteycken, Houweycken, Houde Eycke*] (dépendance de Bilsen), Laek [*Laek, Laeck*], (dépendance de Houthaelen) et Viversel [*Viverslo, Viversloe*] (dépendance de Zolder). Elles appartenaient aux comtes de Looz.

(1) RBN, 1852, p. 250.

(2) RBN, 1870, p. 178.

(3) *Bulletin mensuel de Numismatique et d'Archéologie*, IV, 1884-85, p. 58. Dans son *Dictionnaire géographique de l'Histoire monétaire belge*, Serrure se contente de reproduire, sans les contrôler, les sources précédentes.

(4) L'abbé DANIELS, *La Numismatique de Vogelsang*. (*Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, IV, 1886, p. 123 et suiv.)

Leur nom apparaît au début du XIV^e siècle, à l'occasion du mariage de Mathilde de Looz, dite de Vogelsang, deuxième fille d'Arnould V, comte de Looz et (III) de Chiny, avec Godefroid de Heinsberg, mariage qui eut lieu vers 1308: elle apportait en dot Vogelsang, Zolder, Zonhoven et Houthaelen (1); la seigneurie de Zolder existait déjà au siècle précédent (2). Le fils aîné de Mathilde de Vogelsang, Thiéri de Heinsberg, hérita, le 20 janvier 1336, des comtés de Looz et de Chiny, ses oncles, Louis V de Looz-Chiny et ses frères, étant morts sans héritiers directs légitimes (3). L'année précédente, Thiéri avait racheté les droits de son cousin Arnould d'Oreye, fils de Guillaume d'Oreye, seigneur de Rummen, et de Jeanne de Looz, sœur cadette de Mathilde de Vogelsang, neveu, comme lui, de Louis V; en échange de ces droits, Thiéri cédait à ses oncle et tante les cours de Vogelsang et de Stapel et le village de Zolder avec toutes appartenances (4).

Le nouveau comte se trouva immédiatement en face de grandes difficultés: les chanoines de Saint-Lambert de Liège réclamèrent Looz comme fief masculin tombé en déshérence; pourtant l'évêque Adolphe de la Marck, beau-frère de Thiéri (5), paraissait peu disposé à entrer dans les vues du chapitre. Il en résulta de longues négociations où l'on fit intervenir le pape Benoît XI qui, le 13 août 1337, finit par établir l'évêque de Liège comme curateur et administrateur du comté en attendant un statut définitif. Entre-temps, Thiéri avait levé des troupes et, pour gagner à sa cause son cousin Arnould d'Oreye, il lui avait cédé les villages de Zonhoven et Houthaelen (6). La guerre qui éclata à la fin de l'année 1337 entre Jean III de Brabant et l'évêque de Liège lui donna l'occasion, en se rangeant du côté

(1) MANTELIUS, cité d'après DANIELS, *op. cit.*

(2) *Id.*

(3) GOFFINET, *Les comtes de Chiny*. (*Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg*, XII, 1880.) — BERNAYS et VANNÉRUS, *Histoire numismatique du comté puis duché de Luxembourg*, p. 469.

(4) GOFFINET, *op. cit.*, p. 6. — WOLTERS, *Codex diplomaticus lossensis*, n° 406. — DANIELS, *op. cit.*, p. 128.

(5) Celui-ci avait épousé en 1320 Cunégonde de la Marck, morte après le 25 février 1343 (DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de la Marck*, p. 20).

(6) DANIELS, *op. cit.*, p. 124. — GOFFINET, *op. cit.*, p. 7, note, écrit erronément Zolder et Houthaelen.

du duc (1), d'expulser de son comté les mandataires liégeois. Les hostilités se terminèrent le 8 avril 1338 à l'intervention de l'archevêque de Cologne et des comtes de Hainaut et de Juliers qui admirèrent, parmi les conditions de paix, la reconnaissance de Thierrri comme comte de Looz. Cette reconnaissance ne lui fut pourtant pas accordée, et il dut continuer la lutte; ce n'est qu'en 1346 qu'il reçut enfin l'investiture de son comté (2). Cinq ans plus tard, en 1350, il céda le comté de Chiny à son frère Godefroid de Dalembroeck qui mourut vers 1355, laissant Chiny à sa veuve Philippine de Fauquemont, qui se remaria avec Jean de Salm.

Thierrri étant mort en janvier 1361, sa succession passa à son neveu Godefroid de Heinsberg, fils de son frère cadet Jean, et à Arnould d'Oreye (3); les deux cousins essayèrent de disputer Looz à l'évêque de Liège, Englebert de la Marck : dès après la mort de Thierrri, celui-ci avait proclamé la réunion du comté à l'évêché (4) et l'avait envahi. Moins d'un an après, le 21 janvier 1362, Godefroid de Heinsberg, las des violences de l'évêque, vendit ses droits à Arnould d'Oreye pour 80,000 moutons d'or (5).

Arnould, aidé de son beau-frère Jean de Hamal et de Guillaume, fils de ce dernier, continua la lutte et fit appel à l'empereur Charles IV. Celui-ci, le 23 décembre, le mit en possession de divers fiefs lossains (6), et, le même jour, invita Englebert et son chapitre à venir se justifier devant lui de l'envahissement du comté (7). Henri, seigneur de Cuyck, et Mathias de Kessel furent chargés de remettre l'assignation de l'empereur à Englebert; celui-ci ne répondit pas. Aussi, le 13 août 1363, se conformant aux lettres de l'empereur, Henri de Cuyck et Mathias de Kessel mirent Guillaume de Hamal, comme représentant Arnould et mambour du pays, en possession du comté de

(1) L'accord entre Jean III et Thierrri fut conclu le 19 décembre 1337 (Ch Br, n° 456).

(2) Sch, n°s 647-649. — BS, n°s 1315-1318.

(3) Ces détails sont empruntés à COFFINET et à BERNAYS et VANNÉRUS, *op. cit.*

(4) BS, n° 1554.

(5) BS, n°s 1561, 1567, 1568, 1581. — Sch, n°s 786-788, 792. — WOLTERS, *op. cit.*, n°s 469-470. — Ch Br, n° 2019.

(6) BS, n° 1583.

(7) BS, n° 1582. — Sch, n° 791.

Looz (1) Le 28 août, Englebert se décida à écrire à l'empereur que, malade, il ne pouvait se rendre auprès de lui, mais se ferait remplacer par Georges de Cathena, chanoine de Fosse (2); un nouveau délai ayant été accordé à l'évêque pour se présenter, le tribunal d'empire déclara le chapitre de Saint-Lambert déchu de tout droit et attribua le comté à Arnould; cette sentence fut confirmée le 11 octobre par l'empereur (3) qui, le même jour, invita de nombreux archevêques, princes, nobles et villes des Pays-Bas et du Rhin à aider Arnould à se mettre en possession du comté (4). Entre-temps, Englebert avait, comme comte de Looz, relevé de le 7 septembre, de la duchesse Jeanne de Brabant, les fiefs lossains mouvant du Brabant (5). Le 18 décembre, les deux prétendants se présentèrent enfin ensemble devant le tribunal d'empire à Pisek, mais, le nombre de juges étant insuffisant, la sentence dut être ajournée (6). Le 16 janvier suivant, Arnould, à bout de ressources, était obligé de vendre à Wenceslas, duc de Luxembourg et de Brabant, son comté de Chiny, après avoir racheté les droits de Philippine de Fauquemont (7).

L'empereur, qui jusqu'alors avait paru favoriser Arnould, changea brusquement d'attitude: le 14 janvier 1365, il écrit à l'archevêque de Mayence, qui avait pris parti pour Arnould, lui défendant de rien entreprendre contre l'évêque de Liège et son clergé avant qu'il n'eût décidé judiciairement à qui le comté devait appartenir; le lendemain, la même défense était faite à Arnould (8). Celui-ci envoya en députation auprès de l'empereur Jean de Hamal, qui revint sans avoir rien obtenu. Les deux beaux-frères mirent alors le siège devant Herck qu'ils prirent, tandis que l'évêque assiégeait Rummen. Sur ces entrefaites, les deux adversaires firent appel au duc Wenceslas, mais les négociations traînèrent, et Arnould les rompit en envahissant le territoire de Saint-Trond (9). Les troupes de l'évêque, commandées

(1) BS, n° 1589. — Sch, n° 795.

(2) BS, n° 1592. — Sch, n° 797.

(3) BS, n° 1595.

(4) BS, n° 1594. — Sch, n° 799.

(5) BS, n° 1593. — Sch, n° 798.

(6) BS, n° 1599.

(7) WOLTERS, *op. cit.*, nos 474-482, 484.

(8) BS, n° 1608.

(9) *Annuaire de la noblesse de Belgique*, t. XXII, 1868, article Hamal.

par Lambert d'Oupeye, reprirent le siège de Rummen. Le 3 août, Jean d'Arckel, qui, depuis un an, avait succédé à Englebert de la Marck, autorisait son receveur du comté de Looz à prélever sur sa recette une somme de 2,000 moutons d'or destinée à payer les fournitures militaires faites ou à faire aux troupes occupées au siège (1). Le château de Rummen ne put résister : le 30 octobre, Arnould dut se rendre à merci. La paix fut signée le 21 septembre 1366 : Arnould et Guillaume de Hamal, comme son plus proche héritier, renonçaient à toutes leurs prétentions sur le comté ; il était interdit à Arnould et à ses successeurs de rebâtir le château de Rummen ; en échange, l'évêque leur rendait, ainsi qu'à leurs partisans, tous les biens qu'ils possédaient à la mort de Thierrri de Heinsberg, et donnait à Arnould une rente annuelle de 1,000 florins reportable sur Jean de Hamal et sur Guillaume, jusqu'au décès du dernier des trois (2). Cet accord fut ratifié le lendemain par le chapitre de Saint-Lambert, et, une dernière fois, le 8 octobre, par Arnould et Guillaume (3). L'année suivante, l'évêque donnait en fief à Jean de Hamal le château de Grevenboeck, franc-alieu que celui-ci lui avait remis lors de la conclusion de la paix (4).

Arnould se retira à Liège et y mourut en 1373, laissant sa terre de Rummen à Jeanne, l'aînée de ses bâtards, qui, assistée de ses frères naturels Arnould et Nicolas, en fit le relief. Les seigneuries de Vogelsang, Zolder et Zonhoven étaient, ainsi qu'on va le voir, passées aux Hamal six ans auparavant.

On ne connaît aucune monnaie de Thierrri de Heinsberg, ni d'Arnould de Rummen, frappée en qualité de seigneur de Vogelsang, Zolder ou Zonhoven.

(1) BS, n° 1617.

(2) BS, nos 1628-1629.

(3) BS, n° 1631, et p. 439, note 1.

(4) BS, n° 1637, dit erronément *Guillaume de Hamal*.

JEAN DE HAMAL

(1367-30 juin 1386)

Le rôle joué par Jean de Hamal et son fils Guillaume dans les démêlés d'Arnould d'Oreye avec l'évêché de Liège avait été considérable; lors de la cession des droits de Godefroid de Heinsberg, ils figuraient parmi les pleiges d'Arnould (1). Lorsque celui-ci vendit le comté de Chiny au duc Wenceslas, c'est à eux et au duc de Bar qu'il demanda de sceller avec lui l'acte de vente (2); ils touchèrent de ce fait, pour eux et leurs compagnons, une somme de 500 vieux petits florins que Henri d'Yser, chanoine de Saint-Martin à Liège, reçut pour eux des mains de Jean de Luxembourg, chancelier de Wenceslas (3). On a vu qu'en 1363, Guillaume fut, comme mambour, mis en possession du comté de Looz, et qu'en 1365 c'est Jean de Hamal qui alla auprès de l'empereur plaider la cause d'Arnould. Sans doute en récompense de ces services, Arnould fit pratiquement donation à son beau-frère des s^{ries} de Zolder, Zonhoven, etc.; en effet, en 1367, Jean de Hamal releva, au prieuré de Saint-Léonard près de Liège, une rente annuelle et héréditaire de 200 florins, 3 vieux écus comptés pour 4 florins, rente à lui transportée par Arnould, et assignée « *ad et supra villa de Sonowe, Soultre, Houthalle, Viverste, Loncke, Houde Eycke ende Stockrode cum suis dominio, justitia, appenditiis et attinentiis universis* ». Cette rente était payable en deux termes égaux, à la Noël et à la Saint-Jean-Baptiste. Il était convenu que si Arnould, ses héritiers ou ses successeurs manquaient à ces engagements, Jean de Hamal ou ses successeurs pourraient mettre la main sur les biens en question et en jouir avec tous leurs revenus (4). A la mort d'Arnould, ces biens passèrent tout naturellement aux Hamal. En 1379, Jean de Hamal releva aussi, à Hasselt, la cour de Vogelsang avec toutes ses dépendances, comme Arnould l'avait engagée au seigneur de Schoonvorst(5); ces biens étaient

(1) Ch Br, loc. cit.

(2) WOLTERS, *op. cit.*, n° 481.(3) *IBID.*, n° 483.

(4) B, p. 74.

(5) B, p. 232.

depuis longtemps hypothéqués, car, le 24 septembre 1367, Jean de Schonauwe, chanoine de Saint-Servais à Maestricht, agissant comme mambour d'Elisabeth, fille naturelle du seigneur de Schoonvorst et veuve de Herman de Mondersdorp, avait relevé une rente annuelle et perpétuelle de 200 vieux écus, monnaie de l'empereur Louis ou de Philippe, roi de France, à elle transportée par Arnould de Rummen, et assignée sur les cours dites de *Voghelensang et Stapels* et sur leurs dépendances, savoir neuf bonniers de prés gisant près de Vogelsang, une pièce de terre d'environ neuf bonniers située près des prés susdits, la terre dite *dat Nouwelant*, contenant environ onze bonniers, une pièce de terre dite *t' Gheberkevelt*, d'environ cinq bonniers, et toutes autres appartenances (1). Cette rente fut rachetée, après la mort de Jean de Hamal, par son petit-fils, Englebert de la Marck, de Gérard dit von der Aexen et de Catherine, sa femme, fille héritière de Herman et d'Elisabeth de Mondersdorp (2).

Jean de Hamal était fils de Guillaume, seigneur de Hamal, et peut-être d'une de la Marck. Il succéda très jeune à son père, mort le 25 mai 1316; on le trouve cité très fréquemment à Liège, à Chinoy et ailleurs, comme témoin du relief de biens mouvant de l'évêché de Liège et du comté de Looz. Sacré chevalier probablement en 1338, il devint, en 1345, maréchal du pays de Liège et aida Englebert de la Marck dans la lutte que celui-ci soutint à cette époque contre ses sujets révoltés; ceux-ci prirent et détruisirent, en 1346, le château de Hamal (3).

Lors de la guerre qui éclata en 1355 entre Wenceslas de Luxembourg et Louis de Maele, comte de Flandre, au sujet de la succession de Jean III de Brabant, leur beau-père, guerre à laquelle prit part également, aux côtés de Louis de Maele, le comte Guillaume de Namur, Jean de Hamal combattit dans l'armée brabançonne. Lorsqu'une trêve fut conclue entre Wenceslas et Guillaume de Namur, le 26 novembre 1356, c'est

(1) B, pp. 72-74.

(2) B, p. 266 et 267.

(3) Pour plus amples détails, voir: *Annuaire de la Noblesse belge*, t. XXII, 1868, pp. 176-178. — PONCELET, *Le livre des fiefs de l'église de Liège sous Adolphe de la Marck*, pp. 389, 404, 416, 420, 433, 448, 449. — B, pp. 73, 83, 84, 94, 104, 117, 149, 167, 207, 214. — BS, pp. 50, 79. — ПЛОТ, *Cartulaire de Saint-Trond*, II, n° 452.

lui qui, avec Gérard Roidstock et Jean, seigneur de Schleiden, fut chargé de la remettre à Arnold de Charneux et à l'écoute de d'Oppenheim, agissant pour le comte de Namur (1). Le 30 du même mois, Wenceslas et Jeanne reconnaissaient lui devoir, comme indemnité des pertes subies par lui et ses compagnons pendant la campagne, et notamment à Assche et devant Bruxelles, une somme de 745 vieux écus qu'ils promettaient de lui payer le 24 juin suivant; le paiement fut effectué le 25 août 1357, et Jean de Hamal en donna quittance à cette date (2). Le 5 janvier 1350, il reçut pour son parent Gilbert van den Weyer un acompte de 150 vieux écus sur la somme due à lui et aux siens pour le même motif (3). On possède de lui les quittances, données à diverses reprises, d'une rente annuelle de 50 royaux d'or qu'il tenait en fief de Wenceslas et de Jeanne, et qui lui fut versée notamment de 1362 à 1369 (4); il est possible que cette rente lui ait été donnée en récompense de services qu'il avait rendus au Brabant pendant la guerre.

Il mourut le 30 juin 1386, ayant été « le plus loyal et proydomme chevalier qui fuist en ce pais » (5). Il avait épousé Marie d'Oreye, sœur d'Arnould, morte dès le 3 avril 1356, qui lui donna :

1. Guillaume, cité plus haut, tué à la bataille de Bastweiler, le 22 août 1371;

2. Marie, mariée en 1360 à Conrad d'Alsteren, maréchal héréditaire de l'archevêché de Cologne et du pays de Juliers. Ils héritèrent de la seigneurie de Hamal, dont leurs descendants relevèrent le nom et les armes;

3. Elisabeth, qui épousa : 1° Englebort de la Marck, seigneur de Loverval, fils d'Evrard, comte de la Marck, et d'Ermengarde de Limbourg, mort peu après 1362 (6); elle ap-

(1) DE RAADT, *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants*, t. II, p. 25.

(2) *IBID.* — Ch Br n^{os} 958 et 1468.

(3-4) Ch Br, n^{os} 1964, 1989, 2113, 2555, 2694. — DE RAADT, *loc. cit.*

(5) Jacques DE HEMRICOURT, *Le miroir des Nobles de Hesbaye*, éd. par DE BORMAN et BAYOT, p. 327.

(6) DE CHESTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de la Marck*, p. 15.

portait en dot les seigneuries de Vogelsang, Zolder, Zonhoven, etc. De ce mariage naquirent :

1. Englebert II, seigneur de Loverval, Vogelsang, etc., qui suit;
2. Jean, dit de Hamal, mort jeune (1);
3. Elisabeth, mariée à « on bon chevalier nommeit messire Gerart de Bastongne, Castelan de Drubuyt » (2).

2^o Gauthier de Brinckhem, son écuyer, qui l'enleva pour l'épouser;

3^o Renard de Schoonvorst, seigneur de Montjoie, qui, à cause du mécontentement causé par son mariage aux enfants de son premier lit, alla finir ses jours à Rhodes, tandis qu'Elisabeth se retirait à Cologne où elle vivait encore en 1398 (3).

Jean de Hamal laissait de plus un bâtard, Jean, qui, le 18 novembre 1890, releva à Curange une maison et une cour avec un bonnier de terre, situés sur le territoire de Zolder (4); il avait épousé Jeanne van der Brouck, parente de la famille de Palude, et hérita des biens de Jean de Palude à Stevoort (5).

*
**

Jean de Hamal portait de gueules à cinq fusées d'argent, armes que l'on retrouve sur son sceau, appendu aux quittances de la rente féodale qu'il tenait du Brabant.

†, S'IOHĪS : DMI : DE HAMALIA : entre deux filets. Croisillons entre *de* et *Hamalia*. Un écu à cinq fusées, penché et timbré d'un heaume garni d'un volet brodé d'une branche portant des feuilles et des baies. Cimier : une tête et col de béliet. Le tout dans un épicycloïde à six lobes orné de dessins géométriques.

Sceau rond, de 29 millimètres de diamètre.

Pl. VI, 13.

*
**

(1) *IBID.*, p. 24.

(2) *HEMICOURT.*, pp. 82 et 83.

(3) *IBID.*

B, p. 273.

(4) B, p. 39, note.

M. l'abbé Daniëls a attribué à Guillaume de Hamal la pièce suivante :

1. Billon noir. † PVILLEM. DNS. SVLR. Ecu écartelé aux bandes et fleurs de lys de Bourgoigne.

R/. MONETA : FLANDRES. Croix pattée dans un cercle.
Collection de M. l'abbé Daniëls (Hasselt).

Cette monnaie est une imitation des deniers noirs de Philippe le Hardi, comte de Flandre : elle n'a donc pu être frappée avant le 25 avril 1384, date de l'avènement de ce dernier. Or, à cette époque, Guillaume de Hamal était mort depuis plus de douze ans.

On a voulu admettre (1) qu'il faut y voir le produit du monnayage de Jean de Hamal qui, pour rendre l'imitation plus complète, aurait emprunté le nom de son fils en en changeant la première lettre. Cette hypothèse est absolument invraisemblable et doit être rejetée. N'ayant pu obtenir communication de la pièce (2), je dois me contenter de la donner sous bénéfice d'inventaire, en faisant toutes réserves quant à l'exactitude de la lecture.

*
* *

ENGLEBERT DE LA MARCK

(30 juin 1386-8 mars 1422)

Englebert de la Marck, fils aîné d'Englebert I de la Marck, seigneur de Loverval, et d'Elisabeth de Hamal, apparaît pour la première fois le 4 août 1372 où il est cité comme témoin et qualifié de damoiseau de Loverval (3). Le 7 avril 1386, il est cité comme ayant cédé le tiers de la dîme de Rummen à Arnold de Tuldel, abbé du monastère d'Averbode, qui en fit le relief à cette date avec Arnould de Loo, agissant comme mambour (4).

(1) CUMONT, *Compte rendu de la notice de l'abbé DANIELS* (R.B.N., 1887).

(2) Je ne puis par conséquent en donner, ainsi que du n° 12 ci-dessous, que la description qu'en fait M. l'abbé Daniëls dans son travail cité.

(3) PIOT, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*, II, n° 452.

(4) B, pp. 251 et 252.

Il fut sacré chevalier cette même année ou au début de la suivante; en effet, le 16 mai 1387, Barthélémy, fils naturel de Gérard, seigneur de Heer, relève à Liège vingt-deux bonniers et demi de terre, de prés et de forêts gisant sur le territoire de Godertslewe et alentour, à lui cédés par Englebert de la Marck, chevalier, seigneur de Loverval, qui les avait repris en fief comme héritier de feu son frère Jean, dit de Hamal (1). Le 6 janvier 1388, Englebert acheta à Evrard, bâtard de la Marck, les biens que celui-ci possédait à Sichen (*Secghen*) et à Sussen (*Suesschen*) comme héritier de sa femme Helwige de Leuth; Englebert releva ces biens le 28 septembre 1390, mais eut à soutenir contre Jean de Bus un procès qu'il perdit (2). Ce même jour, il fit le relief de la cour de Vogelsang, qu'il avait dégrevée le 26 janvier 1388, ainsi qu'on l'a vu plus haut, et des villages de Zolder, Zonhoven, Houthaelen, Holt et Eyck, ainsi que d'une rente annuelle de 300 florins assignée sur le village de Peere et d'une autre, de dix boisseaux de seigle, sur la terre d'Oplewe (3). En 1390, il relevait à nouveau Zolder, Zonhoven, etc. (4). Il racheta encore les droits de Nicolas et d'Arnould, bâtards d'Arnould d'Oreye, sur la seigneurie de Rummen, et en fit relief postérieurement à 1397 (5). Il acquit également l'avouerie de Thuin et la terre de Marchienne-au-Pont que possédait Jean Clutinc, chevalier, et en fit relief le 25 février 1400 (6); il augmenta cette dernière possession en achetant à Gérard du Trois de Graas la moitié du moulin de Marchienne dont il fit le relief le 6 septembre 1412 (7); le 22 septembre 1418, il relevait la sei-

(1) B, p. 258.

(2) B, pp. 230 et 272. Evrard de la Marck avait fait le relief de ces biens en octobre 1364 (B, p. 4). Cet Evrard combattit à Bastweiler sous l'écoutète de Maestricht et reçut de ce chef une indemnité de 264 moutons d'or (DE RAADT, *La bataille de Bäsweiler*, *Ann. de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, XI, p. 455).

(3) B, p. 272. Il avait racheté la rente sur Oplewe des héritiers d'Elisabeth de Mondersdorp le même jour que leurs droits sur Vogelsang. (B, pp. 266 et 267, note, et BORMANS, *Seigneuries féodales de Liège*, p. 267.)

(4) Registre aux reliefs de la salle de Curange, t. I, f° 78, *Archives de l'Etat à Hasselt*.

(5) B, p. 230, note.

(6) BORMANS, *Seigneuries féodales de Liège*, p. 271.

(7) *IBID.*, p. 277.

gneurie et le moulin (1). En 1403, il vendit à Jean de Namur la terre de Walhain, qui lui venait de sa femme, moyennant une rente annuelle de 1,000 florins de Hollande, hypothéquée sur cette terre; il rentra en possession de celle-ci six ans plus tard, et fut nommé, le 21 juin 1413, par Antoine de Bourgogne, châtelain de Vilvorde et conseiller du duc. Après la mort d'Antoine, il tomba en disgrâce, perdit son poste et vit sa terre de Walhain confisquée et donnée à Philippe de Saint-Pol, le 11 octobre 1421 (2).

Il mourut à l'abbaye de Saint-Jacques à Liège, le 8 mars 1422, sans avoir eu d'enfants légitimes. Il avait épousé Marie, fille cadette de Thierry, seigneur de Seraing et de Warfusée, et de Marie d'Agimont, dame de Walhain; celle-ci étant morte avant Pâques 1376, Marie hérita de Walhain et en fut investie entre Pâques 1376 et Pâques 1377 (3).

Englebert laissait par testament les seigneuries de Vogelsang, Zolder et Zonhoven à son neveu Henri de Bastogne à qui il les avait promises lors de son mariage avec Elisabeth de Franckenberg (4); quant à la seigneurie de Loverval, elle passa à Everard d'Orley, fils de Jean d'Orley et de Jeanne de Bastogne, nièce d'Englebert, Jean d'Orley comme mambour de son fils, en fit le relief le 1^{er} mai 1422 (5).

Marie de Seraing, après la mort d'Englebert, se remaria avec Jean van Woude, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne (6).

*
* *

Englebert de la Marck portait d'or à la fasce échiquetée de gueules et d'argent de trois tires; ces armes se voient sur son sceau.

(1) *IBID.*, p. 267.

(2) DE CHESTRET DE HANEFFE, *op. cit.*, p. 23.

(3) DE RAADT, *op. cit.* (*Ann. de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, XII, p. 85, note.)

(4) Voir le chapitre suivant.

(5) BORMANS, *op. cit.*, p. 267. — CL, IV, Bastogne, Cartulaire, n° 73.

(6) DE CHESTRET DE HANEFFE, *op. cit.*, p. 24.



1. ✠ SI DMI IRGΘ... TI DE ✠ MARRA MILI entre deux grènetis.
 Un écu à une fasce échiquetée de trois tires, penché et timbré d'un heaume avec volet et lambrequins. Cimier : une tête et col de biche issant d'une couronne à trois fleurons, surmontant un chapeau aux couleurs de l'écu.

Sceau rond, de 34 mm. de diamètre. Reproduit par DE CHESTRET DE HANEFFE, *op. cit.*, pl. I, 5.

★★

On ne connaît pas de pièces d'Englebert frappées à Zolder; par contre, on en possède trois de l'atelier de Zonhoven et une de l'atelier de Rijt :

A. ATELIER DE ZONHOVEN

2. Billon noir. + ENGELB · D MARR · DRS · SO entre deux grènetis.

Un écu écartelé : 1.4. à la fasce échiquetée (la Marck), 2.3. à quatre (*sic*) fusées (Hamal).

R/. + MORITZ · ROVT · SORVER entre deux grènetis.

Une croix pattée.

Pl. VI, I.

Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale. Collection de M. l'abbé Daniels.

Imitation d'un billon noir de Jean de Bavière, évêque de Liège.

3. Billon noir. ✠ ENGELB · D · MARR DRS SOR Même type.

R/. Comme au n° 2, mais les points manquent.



R.B.N., 1852, pl. VII, 12.

4. Billon noir. * HUGALB · D · Ω · DRS · SORV entre deux grènetis. Même type.

R/. * MORATT · ROVT · SORVAR entre deux cercles. Même type.

Pl. VI, 2. Collection de M. le V^{te} B. de Jonghe.

B. ATELIER DE RIJT

5. Billon noir. * HUGEL ... DRS .. G · SOR. Même type.

R/. * M · RAIT ... VAD · RAIT. Même type.

Pl. VI, 3. Collection de M. le V^{te} B. de Jonghe.

L'atelier de Rijt, inconnu jusqu'à présent, s'identifie avec le hameau actuel de Geenryt (commune de Heusden-lez-Beerlingen), appelée sur la carte de Ferraris (exemplaire de Cabinet) *Gereyt*; ces deux noms sont simplement l'aboutissant de l'expression *tegen den Rijt* (1).

★
★★

HENRI DE BASTOGNE

(8 mars 1422-1455)

Gérard de Bastogne, qui épousa Elisabeth de la Marck, était fils de Henri de Bastogne et de Béatrix de Harzé, fille de Wéry de Clermont, seigneur de Harzé, et de Jeanne de Julémont (2). Ce Henri est cité comme mayer héréditaire de Bastogne de 1350 à 1385, et comme prévôt d'Ardenne ou lieutenant de ce

(1) Attribution due à M. Victor Tourneur.

(2) HEMRICOURT, pp. 483 et 484.

